

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la
Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **47 (1911)**

Heft 2

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

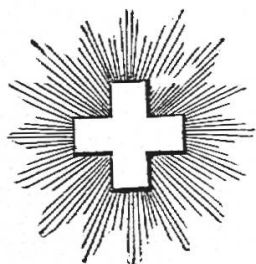
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

XLVII^{me} ANNÉE

N^o 2.



LAUSANNE

14 janvier 1911.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *La réforme de l'orthographe.* — *Chronique scolaire : Vaud, Neuchâtel, Jura bernois.* — PARTIE PRATIQUE : *Simplets leçons de choses.* — *Enseignement de la grammaire.*

LA RÉFORME DE L'ORTHOGRAPHE

De prime abord, je m'excuse de revenir sur un sujet à propos duquel l'*Educateur* m'a ouvert maintes fois ses bienveillantes colonnes. La réputation de « raseur » n'est guère enviable. Allons-y quand même !

Il ne manque pas de gens, sans doute bien intentionnés, qui croient que l'orthographe actuelle ne pourrait supporter des retouches, sans que le prestige de la langue française en fût atteint. C'est montrer un conservatisme aigu ou bien du parti-pris. En tout cas, il ne faut pas discuter à côté de la question.

Voyons :

« En 1694, l'Académie s'est attachée à l'ancienne orthographe *receuë* parmi tous les gens de lettres, parce qu'elle *ayde* à faire *connoistre* l'origine des mots. C'est *pourquoy* elle a *creu* ne pas *authoriser* le retranchement que des particuliers, et principalement les imprimeurs, ont fait de quelques lettres, à la place desquelles ils ont introduit certaines figures qu'ils ont inventées, parce que ce retranchement *os/e* tous les vestiges de l'analogie et des rapports qui sont entre les mots qui viennent du latin ou de quelque autre langue ¹ ».

¹ Préface du *Dictionnaire de l'Académie*. Voir *Observations sur l'orthographe* de Didot, page 114.

Il n'y a pas plus de raison pour réformer receuë, ayde, connoistre, pourquoy, creu, autoriser qu'il n'y en a pour conserver, aujourd'hui encore, gageure (à côté de parjure), lys, orthographe, oste, honnête. Notez que ce dernier n'aide pas « à faire connaître son origine, » puisque le latin n'a qu'un *n* : honesta, et que, malgré ses répugnances à admettre les accents, l'Académie a supprimé l'*s* médial (qui ne se prononçait plus) en surmontant l'*e* d'un circonflexe. Ce qu'elle reproche aux particuliers et aux imprimeurs d'avoir fait, elle l'a fait elle-même dans les éditions successives de son *Dictionnaire*, tour à tour abandonnant des lettres étymologiques, et acceptant des innovations. Il est facile de se convaincre que « la réforme, » dont elle parle tout d'abord, est une entreprise hardie consistant dans une transcription essentiellement phonétique, à laquelle elle ne voulut point s'associer, mais dont la menace, néanmoins, a ouvert les yeux et préparé la revision.

On emploie indistinctement trois mots pour définir le but que se proposent ceux qu'on appelle des « réformateurs, » — les sceptiques disent des « déformateurs, » — réforme, revision, simplification. Nous avons ici même, autrefois, en 1891, essayé de faire saisir la différence qu'il y avait entre réforme et simplification. Déjà alors, il nous paraissait que le mot de « réforme » ne valait pas en l'espèce celui de « simplification, » parce qu'il s'agit moins d'un remaniement général que d'une série de modifications indiquées par l'histoire de la langue et dont l'opportunité se dessine lorsqu'on soumet le *Dictionnaire* à un examen un peu serré. L'occasion d'une dictée semée d'embûches attire l'attention et provoque la discussion sur certaines anomalies point du tout nécessaires ni à la beauté, ni à la pureté de la langue écrite. Les deux sont cependant solidaires quand, par exemple, une orthographe compliquée compromet la bonne prononciation. S'il est hardi de vouloir écrire *fame* (comme au moyen âge) en regard de *dame*, au lieu de *femme*, on ne peut raisonnablement prétendre que ce soit une entreprise contre la bonne prononciation ; mais que faites-vous de *gageure* ? Il faut prononcer *gajure*. Combien y a-t-il de gens qui disent *ga-jure* ? Combien *gageure* ? Le simple bon sens indique qu'il ne faut être absolu ni dans un sens, ni dans l'autre. Personne ne fait

mal entendre le mot *femme*. Nous pouvons conserver cette forme, provisoirement du moins, car il serait niais de faire quelque chose d'immuable. Mais pouvons-nous conserver *gageure*? Je dis que non, et cela par respect pour la langue. C'est par respect pour la langue aussi, et non pas parce que cela inquiéterait les habitudes d'un monsieur quelconque, qu'il faut la débarrasser, continuer à la débarrasser d'une foule de lettres inutiles ou d'erreurs dues à de simples copistes, qui se sont glissées subrepticement dans le *Dictionnaire*, d'où l'Académie, elle l'a montré par des précédents, peut les faire disparaître.

Et voyez combien les réformistes, — puisque réformistes il y a, — sont des gens raisonnables. Oh! je sais bien que l'on se moque de leurs désaccords entre eux, des nuances qui les séparent; mais savez-vous où sont les intransigeants? Regardez les antiréformistes: voilà les intransigeants. Il arrive fréquemment qu'un adversaire de la réforme, n'écoutant que son instinct et incapable [de réfuter les arguments d'un réformiste renseigné, veut faire le beau joueur. Vous vous donnez beaucoup de mal pour le persuader qu'il ne s'agit pas de conspiration contre la langue française, mais d'un travail de revision progressive, dans lequel on aura beaucoup de ménagements pour les uns et pour les autres; il vous arrête net, et déclare que si l'on veut réformer l'orthographe, il faut le faire jusqu'au bout.

Avec des contradicteurs animés de cet esprit, il n'y a rien à faire. Vienne le jour où l'un d'eux trouvera son chemin de Damas, il sera surpris de la légèreté avec laquelle il s'exprimait sur des idées qu'il ne s'était pas assimilées.

Rien n'est plus facile à démontrer que l'abus des consonnes doubles muettes. Essayez de faire une distinction dans l'orthographe, comme le propose M. Léon Clédât, entre celles qui se prononcent et celles qui ne se prononcent pas. Immédiatement, les soi-disant adversaires de la réforme, du moins plusieurs, répliqueront: « Pas de ça, vous voulez une réforme; eh bien, allez-y, mais supprimez toutes les consonnes doubles ou n'en supprimez aucune. Où est la raison, où est l'amour de la langue, le respect de son intégrité? Ici où l'on propose de ne biffer une lettre que si elle nuit à la bonne

prononciation ; ou là où l'on ne se préoccupe point de cette bonne prononciation ?

Où en est donc la Réforme ? Elle en est à ce point précis, qu'elle compte même sur les fautes de ses adversaires pour, suivant l'expression de Gaston Paris, « battre en brèche cette Bastille des Joseph Prud'homme, » l'orthographe, non pas considérée en elle-même, mais dans ses imperfections.

La langue évolue sans cesse. Nos romanciers d'aujourd'hui n'ont pas les mêmes tours de phrase que Victor Hugo, Théophile Gautier, Alexandre Dumas. Le vers de Rostand est d'une autre coupe que celui de Ronsard. Pourquoi voudrait-on que l'orthographe fit exception et surtout pourquoi le vouloir contre l'évidence ? Vaugelas écrivait : il a *vint* ans ; Descartes : le *cors* humain ; Racine, M^{me} de Sévigné : je *prends*, je *répons* ; La Bruyère, *siffler*, *arranger* ; Voltaire : *connaître*, au lieu de connoître, etc.

Les écrivains d'aujourd'hui auraient-ils honte de marcher sur les traces de leurs prédécesseurs et se butera-t-on perpétuellement contre ce faux amour-propre qui croit devoir maintenir une orthographe soi-disant impeccable, quoique reconnue manifestement compliquée, pour sauvegarder la dignité professorale ou littéraire ?

Encore un mot. Nous avons souvent entendu cette terrible objection : Nous autres Suisses, nous n'avons pas à nous mêler de cette affaire qui concerne la France.

L'idée nous est venue de demander à M. Léon Clédât, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, et qui, certes, n'est pas une autorité contestable, ce qu'il pensait de cette manière de voir. En substance, il nous a répondu que non seulement on avait le droit, en Suisse, de se préoccuper de la question, mais que l'on pouvait aussi y prendre des initiatives pour la résoudre.

La *Société suisse de R. O.* a donc sa raison d'être. Nous lui souhaitons bon voyage et activité féconde.

L. MOGEON.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — Yverdon. — *L'éducation physique et l'école. Echos d'une conférence.*
— Jeu ti 1^{er} décembre, sous les auspices de la Croix-Rouge, M. le Dr Cérésolle

de Lausanne, a donné une conférence très intéressante qui a été un véritable réquisitoire contre notre système actuel d'éducation.

En Suisse, a dit l'honorable conférencier, nous sommes fiers de nos écoles, mais les résultats obtenus prouvent que la culture trop exclusive du cerveau au détriment de l'éducation physique ne peut aboutir qu'à un trompe-l'œil complet. Nous prenons beaucoup de soins pour l'élevage d'une belle race de bétail et nous ne faisons presque rien pour élever l'homme. Bien plus, nous sommes imbus de ce préjugé que ce qui touche à notre corps, à son développement physique, est considéré comme inférieur, et que c'est de l'âme qu'il faut surtout s'occuper.

Avec la rage des sports qui règne chez nous et le développement constant de la gymnastique, il semble qu'un plaidoyer en faveur de l'éducation physique soit superflu. Après avoir rappelé le mot de Spencer, le but de l'éducation doit être de produire « un bon animal », le conférencier montre que la gymnastique telle que nous la pratiquons développe l'athlétisme, favorise telle partie du corps et ne concourt pas au développement harmonique de l'individu. D'ailleurs, elle n'exerce son influence que sur une élite. Les chétifs, les malingres en sont exclus. La véritable éducation physique produit un effet hygiénique, esthétique, moral et même économique.

L'histoire nous apprend que les Grecs n'ont pas été dépassés à cet égard. Ils ont réalisé à la perfection l'union intime de l'éducation physique et de la culture intellectuelle. Malheureusement le christianisme déformé, sous l'empire de certains préjugés, a arrêté cet épanouissement. Il appartenait à l'époque moderne de remettre en honneur ce qui avait été délaissé. Le conférencier professe une admiration sans réserve pour les races anglo-saxonnes, et si le peuple britannique occupe dans le monde le premier rang — ce qui est encore à prouver — il le doit à l'importance qu'il accorde à l'éducation physique de l'enfance et de la jeunesse. Sur le continent, à part les Scandinaves, on en est resté aux vieux errements.

La part faite chez nous aux exercices du corps est minime et insignifiante. Deux heures par semaine sur 36 à 35 consacrées à la culture intensive et exclusive de l'intelligence sont une dérision. Nos écoles ressemblent trop à des fabriques où l'on pratique l'industrie scolaire. Nos procédés éducatifs en ce qui touche l'enfant, ses besoins de mouvement sont restés immuables. Pourquoi n'aurait-on pas des laboratoires de pédologie — un vilain mot pour désigner une chose urgente — à l'instar de ce qui se fait pour les essais agricoles et les contrôles de graines ?

Il est prouvé par des statistiques bien établies, que l'école exerce une influence désastreuse sur la santé. Le pour cent de morbidité augmente avec les exigences des programmes et les années de scolarité.

L'enfant est par sa nature remuant. Il bouge et il doit bouger. Sous prétexte d'ordre, de discipline, de silence à obtenir, on exige de lui une immobilité qui lui répugne et nuit à son développement corporel. Le malheur est qu'il s'y habitue. Il y a bien les deux heures de gymnastique et encore se donnent-elles dans une salle poussiéreuse, avec des classes trop nombreuses pour profiter de ce temps dérisoire. Par ci, par là, on a introduit une heure de football, ailleurs une salle de bains, mais on n'y apprend pas à nager. Les enfants qui ont subi

ce régime et qui deviennent des gens de bureau sont mûrs pour l'atrophie, s'ils ne réagissent pas. Au gymnase — encore une ironie des mots — on interdit le foot-ball ; à l'Université, on fait de l'escrime, de l'équitation, mais c'est plutôt une exception et ceux qui s'y livrent sont volontiers considérés comme des types inférieurs. Beaucoup de nos adolescents sont fourbus, neurasthénisés, apathiques et sans énergie.

Le conférencier — et nous lui en savons gré — a eu soin de dire qu'il ne songe aucunement à incriminer le corps enseignant. Nous sommes tous coupables de cet état de choses, les parents, les médecins aussi. On devrait créer une Ligue contre le système actuel d'éducation. Nos autorités médicales, entre autres MM. les docteurs Roux et Combe, l'ont d'ailleurs stigmatisé comme il le mérite.

Que faire pour réagir ? Il faut rétablir l'équilibre rompu. A Cambridge, à Harvard, ce sont les jeux bien compris qui tiennent lieu de gymnastique. Le jeu est l'exercice naturel, la forme la plus appropriée à l'éducation de l'enfant. La gymnastique aux engins n'est pas à recommander à cet âge. L'enfant doit pouvoir courir, sauter librement. L'exercice physique devrait être attrayant et ne pas nécessiter un effort cérébral. Dans les écoles anglaises ou américaines que le conférencier a visitées, quatre heures le matin sont consacrées à l'étude, deux heures au jeu chaque jour, plus deux après-midi par semaine, ce qui fait un total de douze à seize heures d'exercices physiques rationnels. En Amérique, on continue ces exercices jusqu'à et y compris l'Université. A celle de Harvard, il y a huit médecins et une vingtaine de professeurs spécialistes pour s'occuper du développement physique de cette belle jeunesse qui n'est pas, comme on le prétend, formée de fruits secs intellectuellement parlant. M. le Dr Cérésolle donne des renseignements intéressants sur les exercices les plus propres aux différents âges. Avant quinze ans, il faut proscrire ceux qui arrêtent le développement et favoriser ceux qui aident la croissance et augmentent la capacité des poumons. Il a montré également que l'éducation physique est indispensable à la femme, mais les exercices violents ne lui conviennent pas ; il préconise plutôt la gymnastique suédoise qui, appliquée avec intelligence, peut produire d'excellents effets.

Comme conclusion, le conférencier estime qu'il est urgent :

1. De créer à l'Université, à côté d'une chaire de pédagogie, une d'anthropotechnie où l'on apprendrait aux médecins les lois de la croissance normale de l'homme. Cela existe en Amérique, en Angleterre et même en Belgique, qui nous devance en ce domaine.

2. A l'Ecole normale, on devrait viser à former des professeurs d'exercices physiques qui soient en même temps des hommes possédant une vraie culture intellectuelle.

3. Une réforme scolaire radicale est urgente. Il faudrait consacrer dans nos classes deux heures d'après-midi chaque semaine à des exercices physiques et deux heures de gymnastique suédoise.

4. Il devrait y avoir une salle de gymnastique bien organisée au Gymnase.

La Suisse, a dit en terminant le conférencier, ne peut rester en arrière, si elle

veut être digne du renom qu'elle a acquis, celui d'un pays où l'éducation de l'enfant est en honneur.

Le public a suivi avec un vif intérêt l'exposé savant de M. le docteur Cérésolé. Si l'on ne peut souscrire à toutes ses allégations ni réformer brusquement notre système actuel d'éducation, le cri d'alarme qui a été poussé mérite d'être entendu par tous ceux qui sont soucieux de l'avenir de notre jeunesse. Et il faut savoir gré à l'orateur de la franchise avec laquelle il a exposé son point de vue, et de la réalité de la plupart de ses affirmations.

H. GAILLOZ.

NEUCHÂTEL-VILLE. — Traitements. — Le 5 juin 1909, la Société pédagogique de Neuchâtel-Serrières adressait à la Commission scolaire une pétition par laquelle elle demandait à l'autorité scolaire de bien vouloir présenter, aux autorités communales, aussitôt que possible, des propositions nouvelles concernant :

Une augmentation de tous les traitements initiaux du corps enseignant primaire et frœbelien de Neuchâtel-Serrières.

A cette pétition était joint un rapport de trente-deux pages, imprimé et rédigé par M. Fritz Hoffmann, instituteur à Neuchâtel. Ce rapport est un fort éloquent et juste plaidoyer en faveur de l'élévation des traitements.

Donnant suite à la pétition et au rapport, la Commission scolaire adressa aux autorités communales, avec pressante recommandation, une demande d'augmentation de fr. 340 de tous les traitements initiaux.

En mai 1910, le Conseil communal présenta un rapport sur cet objet au Conseil général. Dans un exposé très intéressant, le Conseil communal, après avoir rappelé la pétition du corps enseignant et les propositions de la Commission scolaire, reconnaît les mérites et la mission éducative des instituteurs et des institutrices et, en présence de l'insuffisance incontestable de leur traitement, il envisage que le moment est venu de faire un nouveau sacrifice en leur faveur, mais des préoccupations financières légitimes empêchent le Conseil communal d'aller aussi loin qu'il l'aurait voulu et qu'on le lui demande.

Le Conseil communal proposait donc l'élévation des traitements initiaux, qu'il portait à fr. 1650 chez les institutrices frœbeliennes et à fr. 2600 chez les instituteurs du degré inférieur, pour les élever jusqu'à fr. 1800 et 2800 en 1^{re} et 2900 en 1^{re} supérieure. D'autre part, le Conseil communal proposait la suppression de la haute paie communale, estimant que la haute paie fédérale, de fr. 300 et 200, se superposant à la haute paie cantonale de fr. 600 et 400, procure aux intéressés des avantages suffisants et, dès lors, l'effort doit se porter sur les traitements initiaux.

Le Conseil général prit acte du rapport du Conseil communal. Plusieurs conseillers généraux estimaient les propositions du Conseil communal insuffisantes, le rapport fut renvoyé à une Commission spéciale, chargée en même temps de l'examen d'une demande d'augmentation des traitements des fonctionnaires, employés et ouvriers communaux.

Le 29 juin, la Commission du Conseil général adoptait son rapport qui était en opposition avec les propositions du Conseil communal, en ce qui concernait la suppression de la haute paie. La Commission proposait une augmentation de

tous les traitements initiaux variant, chez les instituteurs de fr. 300 à fr. 360 et chez les institutrices de fr. 240 à fr. 300. Elle accentuait, en outre, la différence des traitements entre les divers degrés et maintenait la haute paie communale.

La Commission estimait « qu'en présence des conditions actuelles de la vie et en prenant en considération les sacrifices faits dans d'autres cantons, il y avait lieu de faire un pas plus accentué vers l'amélioration de traitements sollicitée par le corps enseignant.

« La suppression de la haute paie, dit le rapport de la Commission, permettrait, il est vrai, une augmentation plus sensible des traitements initiaux, mais cette amélioration profiterait avant tout aux jeunes débutants, au détriment des serviteurs plus âgés qui ont donné le meilleur de leur vie à l'instruction et à l'éducation de nos enfants.

La haute paie communale vient augmenter les ressources de l'instituteur au moment où il se met en ménage et où il va se trouver en face de grosses charges de famille. Elle doit ensuite une juste récompense pour les services rendus à ceux des instituteurs et à celles des institutrices qui restent à leur poste et font profiter ainsi notre jeunesse d'une précieuse expérience acquise dans un enseignement prolongé. »

(A suivre.)

H.-L. GÉDET.

JURA BERNOIS. — **Conflit scolaire.** — En vertu du droit de réponse, on nous demande l'insertion des lignes suivantes :

M. H. Gobat, inspecteur scolaire à Delémont (Jura bernois), a pour moi des bontés que je ne lui aurais jamais soupçonnées, bien qu'il fût longtemps mon inspecteur. Il a voulu se divertir à mes dépens et à ceux de ma chaude « doublure », M. le Dr Rossé. Il me fut impossible de parer les grosses bottes de M. Gobat, car après avoir frappé, il prit chaque fois la précaution de verrouiller la porte de l'*Educateur*.

Son argumentation se résume ainsi : inexactitudes, insinuations, persiflage, mauvaise foi, malveillance, grossièreté, fausses accusations, diffamation ou calomnie.

Voici ses preuves péremptoires : « peut-être, semble-t-il, il nous paraît, on nous dit, ils paraissent avoir été écrits, nous croyons que... »

Tout d'abord, M. Gobat cherche en toute évidence à faire dévier le conflit Schläfli-Tröesch dans une polémique purement *personnelle*. Il se retranche avec une habileté de prestidigitateur derrière la reproduction d'articles de son choix afin d'être à son aise pour décocher ses flèches empoisonnées. Il se garde bien de démentir les faits (ce serait manquer le but !) et nous le comprenons. C'est en effet bien difficile et fort délicat d'attaquer des *faits* consignés dans les procès-verbaux officiels d'un comité cantonal composé de onze membres et d'un secrétaire. La tâche est d'autant plus malaisée qu'en l'occurrence tous ces procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité par le comité (M. Baumgartner et Mlle Piquez y compris !) et signés des deux adversaires, MM. Schläfli, président et docteur Tröesch, secrétaire. M. l'honorable correspondant de l'*Educateur* oublie sans doute qu'en malmenant la personne des correspondants, on ne démonte pas leurs arguments, ni les procès-verbaux de M. Baumgartner approuvés en allemand par la « charmante doublure ». (L'expression est de M. Gobat).

En réponse à son attaque perfide, M. Gobat ne m'en voudra pas si je le gourmande un peu. Mon système de défense réside dans un arsenal de *faits* dûment établis et de *preuves* irréfutables. Je renonce dès lors à décrocher les armes qui ornent la panoplie de l'inspecteur des deux bords de la Birse. (« Il nous semble, il nous paraît »).

Dressons la charpente de notre argumentation en procédant à l'assemblage des diverses pièces :

1. Procès verbaux du Comité central. (Ah ! les maudits !). — 2. Bulletin officiel du « Lehrerverein ». — 3. Paroles textuelles de M. Gobat tirées de l'*Educateur*. — 4. Signatures manuscrites du rédacteur en chef de l'*Educateur* : professeur Dr Guex. — 5. Signatures manuscrites des journalistes représentant tous les quotidiens cités par M. Gobat. — 6. Signature manuscrite et adresse de l'auteur de divers entrefilets reproduits par M. Gobat et dont celui-ci m'attribue la paternité. — 7. Signature du protégé de M. Gobat, M. A. Baumgartner.

Si toutes les pièces établissent que M. Gobat, inspecteur à Delémont, a été mal informé, qu'il a dénaturé les faits, qu'il a dérouté les lecteurs de l'*Educateur*, qu'il les a induits en erreur en publiant sciemment pour vrai ce qui est *faux*, on m'accordera que la cause est entendue et les lecteurs démasqueront bien celui qui fait prendre des vessies pour des lanternes.

M. Gobat prétend — avec quelle désinvolture ! — qu'on fait fi de ma signature au Jura bernois (V. *Educateur* du 5 novembre, p. 660). Cette assertion ne doit pas surprendre trop les lecteurs de cette revue, car M. l'inspecteur respecte assez peu sa propre signature apposée ici-même à la page 518.

Preuve : Sur la demande habile de M. Baumgartner M. Gobat avise les lecteurs de sa revue qu'il est « chargé de veiller à ce que rien ne soit publié dans l'organe de la Société pédagogique jurassienne, en réponse à l'article de Mlle Berthe Piquerez et Albert Baumgartner qui puisse rallumer le conflit » éteint le 10 août par M. Baumgartner. (*Educateur* du 3 septembre, p. 518).

Le 15 octobre, M. Gobat, qui était toujours en faction depuis le 3 septembre à la porte de sa revue, rallume lui-même l'incendie en jetant tous les tisons ardents sur le foyer. (Article du *Démocrate*, du *Jura bernois*, etc.). Seul, il « veillait à ce que rien ne soit publié » et il a noirci depuis cet engagement solennel 240 lignes. C'est un record ! C'est ainsi que la sentinelle en faction *veillait*. Il eût fallu relever cette sentinelle ou établir au moins un poste « double ». Décidément, M. Gobat avait une cruelle démangeaison « de résumer (!) d'une façon impartiale pour les lecteurs de l'*Educateur*, les diverses phases de cette lutte épique ». (*Educateur* p. 518). N'est-ce pas se moquer de sa signature et... des lecteurs ?

M. Gobat répand des *inexactitudes* et il dérouté les lecteurs de son journal.

Preuve : Dans l'*Educateur* du 15 octobre, p. 609, M. l'inspecteur « des conflits scolaires » reproduit un entrefilet du *Jura Bernois* qu'il m'attribue (!) en m'affublant de l'épithète de « chroniqueur des conflits scolaires de la ville de Berne ». L'entrefilet dont il s'agit est une réponse à un article de M. Baumgartner paru dans le *Jura Bernois*. M. Gobat cache avec soin les lignes de son protégé, M. Baumgartner, et ne communique aux lecteurs que la réponse (!) qui,

détachée de son contexte, devenait incompréhensible et ridicule. Voici les lignes de M. Baumgartner qu'on se gardait de reproduire : « Cela fait donc *trois* (démission). Celle du secrétaire, n'aurait-elle pas été *une petite manœuvre* ? » Relisons maintenant la réponse du correspondant du *Jura Bernois*. (*Educateur* du 22 octobre, p. 621). ...« Le secrétaire permanent dont toute la *manœuvre* a consisté dans le maintien de sa démission. Le fait qu'il vient d'être élu professeur à Berne en est la meilleure garantie. Cela fait donc *quatre*. » M. Baumgartner venait d'accuser publiquement le secrétaire de se livrer à « une petite manœuvre » quand tous les journaux du Jura annoncèrent l'élection du Dr Trösch comme professeur à l'Ecole secondaire de Berne. Cette nouvelle inattendue fermait la bouche à M. Baumgartner. Il fallait éviter cette impasse et M. l'inspecteur se livra au petit jeu des citations tronquées. Voilà, encore une fois, comment M. Gobat « résume impartialement ». Il fait un choix judicieux des articles qui conviennent à sa cause et déroute ainsi les lecteurs de l'*Educateur*.

Autre preuve : M. Gobat déclare que « les deux délégués jurassiens n'ont jamais protesté contre l'article précédent de M. Rossé. Voyons un peu ce qu'écrivaient ces délégués :

« D'autres journaux du Jura ayant été priés de reproduire les explications du dit correspondant, nous voyons là une provocation contre laquelle nous protestons énergiquement... » En attendant, les instituteurs du Jura feraient bien de n'accepter que sous réserve les appréciations de correspondants trop intéressés ou insuffisamment renseignés. » (*Educateur* du 5 novembre).

Ce n'est pas protester, M. Gobat, que de « protester énergiquement » et d'accuser les correspondants d'être « trop intéressés » ?

Autre preuve : M. Gobat prétend que « M. Baumgartner n'a jamais publié d'article virulent contre le secrétaire central », Qu'on relise l'article paru le 6 août dans l'*Educateur*, article matériellement faux d'un bout à l'autre et qui a été, du reste, démenti catégoriquement par le Comité cantonal qui (V. *Educateur* du 5 novembre, p. 659) « s'exprime avec éloges sur l'activité constante et énergique du secrétaire, ainsi que sur son ardeur infatigable au travail, notamment sur les mérites qu'il s'est acquis durant la campagne en faveur de l'augmentation du traitement des instituteurs). »

Dans une « protestation » le comité « condamne » à l'unanimité et avec indignation l'attaque haineuse dirigée contre le secrétaire central... Les articles parus dans le *Berner-Schulblatt* et ailleurs [M. Baumgartner dans l'*Educateur* du 6 août (F. H.)] éveillent l'impression d'un *acharnement systématique* dirigé contre M. le Dr Trösch.

M. Gobat *insinue* quand il écrit que « les procès-verbaux paraissent avoir été écrits pour le besoin de la cause ». Voici comment il raisonne et c'est logique. Des procès-verbaux officiels ? — Ils sont donc sans fondement.

Approuvés à l'unanimité ? Ils sont donc entachés de partialité. (Bravos !) M. Baumgartner et Mlle Piquerez les ont aussi approuvés ? Ils sont donc inadmissibles, car Mlle P. ne parle pas l'allemand. (Appuyé !) Ces procès-verbaux sont signés des deux adversaires ? Ah ! ça, c'est de la mauvaise foi... puisqu'ils condamnent mes deux protégés. (Applaudissements prolongés).

Autre preuve : M. Gobat cherche à faire passer une note explicative d'un procès-verbal pour le procès-verbal lui-même (voir l'*Educateur* du 22 octobre, page 622 et la rectification dans l'*Educateur* du 12 novembre).

C'est déjà de la *mauvaise foi* et de la *malveillance* comme lorsqu'il travestit la pensée du correspondant du *Jura Bernois* en supprimant le contexte d'un article.

Autre preuve : Le 22 octobre, M. l'inspecteur m'accuse (« M. H. ») d'être l'auteur de l'article qu'il reproduit. Le 26 octobre j'adresse à l'*Educateur* une rectification très anodine qui m'est refusée et qui ne paraît que le 12 novembre, contrairement à la loi vaudoise de 1898 sur le droit de réponse.

Au lieu de publier cette courte rectification le 29 octobre ou le 5 novembre, l'*Educateur* donne la parole à M. Gobat qui publie tout d'une haleine cent quarante lignes pour préciser encore son accusation mensongère en déversant toute sa bile sur M. Fritz Heimann. Puis le rédacteur en chef m'avise le 12 novembre « qu'il met le point final à cette affaire qui n'intéresse pas du tout la grande majorité des lecteurs. » Ainsi, on me ferme d'avance les colonnes du journal. Qu'en dites-vous, lecteurs bénévoles ?

M. Gobat s'adonne au *persiflage*.

Preuve : Il accuse M. le Dr R. de partialité et de malveillance et quelques lignes plus loin (p. 660), il dit de M. Rossé « qu'il est la bonne foi et la candeur même ». (V. aussi *Educateur* du 15 octobre).

M. Gobat se laisse aller à la *grossièreté*. Je ne le suivrai pas dans cette voie, car je ne suis pas à même de lui rendre la monnaie de sa pièce.

Preuve : Politesse et grossièreté sont des notions relatives. La valeur de ces termes dépend beaucoup du tempérament individuel. Mesurons donc M. l'inspecteur à son aune. Celui-ci estime que M. Schlächli l'a « interpellé grossièrement » en lui conseillant d'inspecter régulièrement. (*Educateur* du 3 septembre). M. Gobat, lui, me gratifie de ces gentilles : « C'est aller si loin que l'*Educateur* et le *Démocrate* ont dû fermer leur porte sur le nez de ce Monsieur... » au vu de sa signature, personne dans le Jura n'aurait réagi et pour cause ! Lequel des deux est le plus grossier, de M. Schlächli ou de M. Gobat ?

M. Gobat *cache la vérité* en y mettant de la *mauvaise foi*, de la *malveillance*. Il écrit : « se cache dans l'anonymat » (p. 658 de l'*Educateur*).

Preuve : Le 31 août, j'adressais à l'*Educateur* un article en réponse à l'attaque très adroite de Mlle P... pardon, de M. Baumgartner (*Educateur* du 6 août). Cet article, soumis à M. Gobat, était daté de *Berne*, signé *H.* et accompagné d'une lettre autorisant la rédaction à *communiquer immédiatement mon nom à M. Baumgartner*. Voilà, lecteurs impartiaux, ce qu'on a l'audace d'appeler de l'anonymat ! ?

M. Gobat affirme que j'ai « placé des articles et des entrefilets dans tous les journaux jurassiens. (*Educateur* du 5 novembre, p. 659). Or on compte au Jura plus de douze journaux politiques !! Il faut avouer que l'apôtre de la vérité et de l'impartialité possède une vertu bien grossissante ! Il précise (!) même ses *accusations mensongères* en citant (p. 660) les quotidiens suivants dans lesquels j'aurais « cherché avec insistance à faire passer la prose de M. Rossé et la mienne propre : *Journal du Jura*, *Jura Bernois*, *Petit Jurassien*, *Démocrate*, etc. (!).

Mais, cher M. Gobat, il est hors de doute que je n'ai jamais signé les nombreux communiqués, entrefilets et articles... *d'autres correspondants*. Pensez-vous que, comme vous, je signerais la prose de M. Baumgartner ?

Preuves : (C'est moi qui souligne dans les déclarations 1, 2 et 3).

1. Nous déclarons que M. Fritz Heimann, professeur à Berne, ne nous a *jamais* adressé *aucun* article, ni *aucun* entrefilet destiné à être inséré dans le *Jura Bernois*. Il n'a *jamais* cherché avec insistance à faire passer *la* ou *les* correspondances de M. le Dr R. dans nos colonnes. Les articles que nous avons publiés concernant le conflit Schlächli-Tröesch émanaient *de* correspondants qui habitent le Jura.

St-Imier, le 8 novembre 1910.

Pour la Rédaction du *Jura Bernois* :

Ch. NEUHAUS.

M. Gobat et son *alter ego* désirent-ils un démenti plus formel ?

Qui sème des épines doit marcher bien chaussé !

2. A la requête de M. Heimann, professeur à Berne, nous déclarons que les articles publiés récemment dans le *Journal du Jura*, nous ont été adressés par un instituteur qui habite le Jura bernois, que M. Heimann ne nous a jamais adressé *ni* article, *ni* entrefilet *d'aucune* sorte, et qu'il n'a jamais cherché, *en aucune* manière, à faire passer l'article paru dans le *Démocrate* sous la signature Y.

Bienne, le 8 novembre 1910.

Pour la Rédaction du *Journal du Jura* :

LÉON VILLARS.

Et voilà comment M. l'Inspecteur infecte les histoires !

3. Nous déclarons que M. F. Heimann, professeur à Berne, n'a *jamais* essayé, *en aucune* manière, de faire passer dans les colonnes du *Petit Jurassien*, un article dû à la plume de M. Rossé ou à celle d'un *correspondant* quelconque.

Moûtier, le 8 novembre 1910.

Pour le *Petit Jurassien* :

LÉON FROIDÉVAUX.

4. Ici figure une déclaration de cinq lignes signée Ch.-A. Rossé dont l'original est entre les mains de M. Guex, à Lausanne.

5. Je suis étonné de lire, dans l'*Educateur* du 5 écoulé, l'attaque que M. Gobat dirige contre vous. Le rédacteur jurassien de ce journal a suivi une mauvaise piste, car les articles qu'il reproduit dans le *Berner-Schulblatt* et dans son journal sortent de ma plume, ce que vous pouvez lui déclarer pour votre décharge.

Villeret, le 8 novembre 1910.

Léon RICHARD, instituteur.

En voilà encore un qui n'est pas anonyme, M. Gobat !

Que dites-vous de tout ce déballage ? Vous nous déclarerez sans doute que toutes ces signatures sont fausses ou que les rédacteurs sont des menteurs, car vous, Monsieur, vous seul, vous dites la vérité. La question s'adresse également à votre conseiller, M. Baumgartner, qui m'accuse aussi dans une correspondance au nouveau président du C. C. d'être l'auteur du premier entrefilet paru dans le *Journal du Jura*.

M. Gobat trouve que « deux voix qui volent dans le même sens valent mieux que deux voix qui s'annulent, fallut-il même empêcher le reproche d'*alter ego* et de *doublure* délivrée gracieusement à Mlle Piquerez ». C'est parfait, Monsieur, mais il me semble que les cinq déclarations formelles ci-dessus « qui s'ajoutent » valent mieux qu'une « charmante doublure », mieux encore que la meilleure.... triplure.

M. Gobat se livre à la *diffamation* en terminant son noble article. Pour ce qui concerne ce chef d'accusation, nous aurons probablement l'occasion de nous entendre devant le cadî. Il me reste à dévoiler la tactique adoptée par M. Gobat et par M. Guex dans cette détestable histoire.

Le 31 août, en réponse à l'article du 6 août, j'adressais à l'*Educateur* une rectification *tout à fait anodine*. Celle-ci était datée de *Berne* et *signée H.*, accompagnée d'une lettre autorisant la rédaction à communiquer immédiatement mon nom en toutes lettres à M. Baumgartner. C'était déjà faire preuve d'entière bonne foi, mais j'ajoutais encore les procès-verbaux servant de base à ma rectification. Comme il est de notoriété publique au Jura que les articles de l'*Educateur* sont régulièrement censurés à Delémont et comme M. l'Inspecteur est l'ami intime de M. Baumgartner, je priais la rédaction de ne pas soumettre ma rectification à la censure de Delémont. M. Gobat ayant eu toutes les pièces sous les yeux, on devine pourquoi il jura de m'éclabousser par ses insanités. L'occasion semblait trop belle pour ne pas profiter aussi d'assouvir une vieille vengeance personnelle. On s'attendrait à plus de dignité de la part d'un vieillard doublé d'un inspecteur scolaire.

M. Gobat écrit : « C'est allé si loin que l'*Educateur* a dû fermer ses colonnes sur le nez de ce Monsieur ». Cette assertion est démentie par la signature du rédacteur en chef. M. le professeur Guex qui s'excuse ainsi dans sa lettre du 5 septembre : « Le Comité de rédaction de l'*Educateur* a décidé de ne pas rouvrir le débat sur un conflit très embrouillé, auquel nos lecteurs ne comprennent rien et qui n'a qu'un intérêt très médiocre pour eux ».

Malgré cette lettre, la rédaction rouvre ses colonnes — exclusivement à M. Gobat, c'est vrai — le 3 septembre, le 15 octobre, le 22 octobre et le 5 novembre. Assuré d'avance de ne pouvoir insérer quoi que ce soit, j'eus parvenir à M. Guex le matériel utile complétant les procès-verbaux qu'il tenait déjà, soit : le *Bulletin officiel* du Comité cantonal et un article du *Démocrate*. Je laissais ainsi à la rédaction le soin de renseigner ou non les lecteurs.

Voici la réponse de M. Guex : « Dans cette affaire, le Comité de rédaction de l'*Educateur* est obligé de s'en remettre à son correspondant, qui est sur place, peut juger le débat et qui est seul responsable devant la Section jurassienne ».

Ainsi, M. Gobat, qui déteste beaucoup le secrétariat et un peu le secrétaire, sera juge dans le débat... parce qu'il est aux premières places... à Delémont (!) alors que la pièce se déroule à Berne. Malheureusement M. l'Inspecteur n'est pas même au « poulailler ». Enfin, comme membre de la section jurassienne de la *Romande*, j'ignorais que M. Gobat fût « responsable ! »

Celui-ci m'ayant désigné dans le *Berner-Schulblatt* et dans l'*Educateur* du 22 octobre, j'adressai deux lignes de rectification à Lausanne. Elles ne furent publiées que le 12 novembre sur la menace de recourir au Juge de police. Voilà

comment on foule aux pieds les lois de l'honnêteté et les lois de la presse qui garantissent le droit de réponse.

M. Gobat, au mépris de ma rectification adresse le 26 octobre et malgré l'indication du correspondant au *Journal du Jura*, qui signalait « Un instituteur jurassien », précise le 5 novembre ses fausses accusations et donne mon nom et mon adresse en toutes lettres. Est-ce de la bonne foi et de la bienveillance ?

Fort de mon droit, je me préparais à répondre de bonne encre à l'attaque haineuse et mensongère de M. Gobat quand je reçus de M. Guex les quelques lignes suivantes datées du 12 novembre : « Votre « Réponse » paraît dans l'*Educateur* d'aujourd'hui et nous mettons le point final à cette affaire qui n'intéresse pas du tout la grande majorité de nos lecteurs ».

Ainsi, après m'avoir laissé insulter dans le numéro du 5 novembre, on m'avise tout simplement qu'on met le point final.

Le 13 novembre, j'adressais à Lausanne ma longue rectification et le 18 novembre j'étais avisé qu'on refusait l'insertion de mon article. M. Guex ajoutait : « La réponse à laquelle vous avez droit a paru dans le numéro de l'*Educateur* du 12 novembre 1910 (page 673) ».

Cela, c'est décidément de la mauvaise foi. Comment, M. Guex, j'ai pu répondre le 26 octobre à un article de M. Gobat paru le 5 novembre ?

Il ne me restait qu'un moyen : il consistait à faire enfoncer la porte de l'*Educateur*.

Les lecteurs de l'*Educateur* doivent reconnaître que M. Gobat avait la partie facile en usant de procédés aussi indignes et ils parodieront peut-être avec moi le bon La Fontaine dans *Les animaux malades de la peste*.

Inspecteur, dit le renard, vous êtes trop bon roi :

Vos scrupules font voir trop de délicatesse.

Eh bien ! manger moutons, canaille, solte espèce,

Est-ce un péché ? Non. non. Vous lui fîtes, seigneur,

En le croquant, beaucoup d'honneur.

Je (H.) tondis de ce pré (la polémique) la largeur de ma langue.

...Un loup quelque peu clerc, prouva par sa harangue (dans l'*Educateur*).

Qu'il fallait dévouer ce maudit animal,

Ce pelé, ce galeux, d'où venait tout le mal.

« Ce qu'il y a d'anormal dans toute cette querelle, » c'est qu'elle ait été utilisée par M. Gobat pour nuire au *Lehrerverein* et au secrétaire — dont il se passerait volontiers ! — et pour assouvir une vengeance personnelle. Hélas ! un inspecteur n'est pas tenu de ne dire jamais que la vérité.

Fritz HEIMANN, professeur,
Rabbentalstr. 77.

Reçu : Fête fédérale de gymnastique, à Lausanne, du 9-13 juillet 1909.
Rapport du Comité d'organisation.

Le livre des mères, par Mme Adolphe Hofmann, auteur de « Plus près de l'Idéal ». Lausanne, chez Georges Bridel et Cie. Ouvrage excellent, sainement moralisateur ; à recommander vivement à nos comités des bibliothèques populaires.

PARTIE PRATIQUE

Degré inférieur.

SIMPLES LEÇONS DE CHOSES

Plan de chaque leçon.

A suivre autant que possible, pour aider la mémoire et mettre de l'ordre dans les idées des enfants, écoliers de sept à neuf ans.

1. Définition de l'objet, de l'animal, etc. — 2. Description : parties, couleur, forme. — 3. Utilité. — 4. Remarques diverses. — 5. Idée morale.

Marche à suivre. — Exposer la leçon, en tenant compte des connaissances que l'enfant a déjà du sujet. Faire répéter par l'un des écoliers chaque phrase correctement énoncée et l'écrire au fur et à mesure au tableau noir. Faire relire le résumé total de la leçon par un élève ou par un groupe d'élèves, les plus avancés forçant ainsi les retardés à lire convenablement avec eux. Faire écrire le résumé de la leçon dans un cahier affecté à cet usage. Faire apprendre par cœur le dit résumé, qui sera récité lors de la leçon suivante. Exposée, lue, écrite, apprise, la leçon restera gravée dans la mémoire de nos écoliers et, répétée sous d'autres formes multiples, meublera leur esprit.

Mon ardoise.

Mon ardoise est un objet d'école. Elle est rectangulaire. L'ardoise se compose de deux parties qui sont : le cadre et la tablette. Le cadre est fait de bois de sapin blanc ; il est percé d'un trou dans lequel on fait passer une ficelle soutenant une éponge pour nettoyer l'ardoise. La tablette est de pierre noire ; cette pierre n'est pas très dure et peut se détailler en lames fines ; on s'en sert également pour recouvrir les toits de nos habitations.

Mon ardoise est très utile. J'écris, je calcule et je dessine sur cet objet. Je la tiens très propre et je prends garde de ne point la laisser tomber dans la classe, pour éviter le tapage.

Dictée. — L'ardoise est un objet d'école. Elle est rectangulaire. Elle est faite d'un cadre de bois et d'une tablette de pierre. Je soigne mon ardoise et je la tiens très propre.

Mon cahier.

Mon cahier est un objet d'école. Comme l'ardoise, il est de forme rectangulaire. Il se compose de deux parties : la couverture, qui est de papier bleu, et les feuillets, qui sont de papier blanc. Ces deux parties du cahier sont reliées par un fil de fer très fin. Les feuillets ont des lignes horizontales et j'y trace au crayon des marges verticales.

Le cahier est préparé et vendu par le papetier. On se sert de cet objet pour écrire, calculer ou dessiner, à l'aide du crayon ou de la plume. Le bon écolier soigne son cahier et n'y fait jamais de tache.

Dictée. — Mon cahier est fait de papier. La couverture est bleue. Les feuillets sont blancs. Ils ont des lignes et des marges. J'écris, je calcule, je dessine dans mon cahier. Je le soigne bien.

C. ALLAZ-ALLA

Degré intermédiaire.

Enseignement de la grammaire sans manuel.

Ces, adjectif démonstratif. — *Ses*, adjectif possessif.

Exemples à écrire au tableau.

1. *Ces* cerisiers sont en fleurs.
2. Montrez-moi *ces* gravures.
3. Le laitier a vendu *ses* fromages.
4. L'hirondelle enseigne à voler à *ses* petits.

Faire comprendre aux élèves que dans les phrases 1 et 2, la personne montre les cerisiers et les gravures dont elle parle ; dans ce cas, on écrit *ces*. Que si, au contraire, cette personne parle des fromages qui appartiennent au laitier et des petits qui appartiennent à l'hirondelle, on écrit *ses*. — Leur faire aussi comprendre qu'on peut reconnaître facilement s'il faut écrire *ces* ou *ses* en mettant le mot au singulier. Le singulier de *ces* est : *ce*, *cet*, *cette* ; celui de *ses* est : *son*, *sa*.

Faire déduire la règle suivante par les élèves.

Règle. — On écrit *ces* quand ce mot exprime une idée d'indication ; on écrit *ses* quand il marque la possession des objets dont on parle.

1^{er} exercice. — Faire écrire les phrases suivantes au tableau par les élèves. — Expliquer l'orthographe de *ces* et *ses*. — Faire répéter chaque phrase par quelques élèves, puis copie de celle-ci dans le cahier à ce destiné. — Vérification du travail par le maître.

1. *Ces* écoliers sont dociles et appliqués. 2. Le maître est content de *ses* écoliers, ils sont laborieux. 3. Voyez *ces* belles prairies, on va bientôt les faucher. 4. Votre fermier a fauché *ses* prairies. 5. La poule rassemble *ses* poussins sous ses ailes. 6. *Ces* petits poussins se rassemblent sous les ailes de leur mère. 7. Le corbeau enseigne à voler à *ses* petits. 8. *Ces* petites hirondelles commencent à voler. 9. Paul apprend bien *ses* leçons. 10. Va porter *ces* pommes à la cave.

2^{me} exercice. — Mettre les phrases de l'exercice 1 au singulier.

3^{me} exercice. — Dictée aux élèves les phrases suivantes. (Le maître dicte la phrase. Cette phrase est ensuite répétée par plusieurs élèves pris parmi les bons, les moyens et les faibles. Sur un signe du maître, toute la classe prend la plume et l'écrit.)

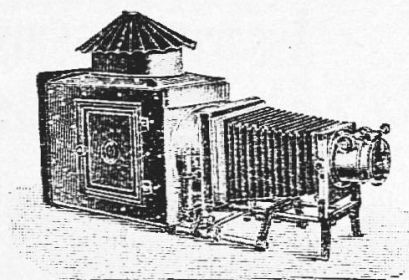
1. A *ces* conquérants qui ravagent la terre, nous préférons *ces* laboureurs qui la fécondent. 2. L'homme modéré dans *ses* désirs est plus heureux que *ces* ambitieux qui ne sont jamais contents de ce qu'ils ont. 3. Le laboureur à son lit de mort disait à *ses* enfants : *ces* biens que j'ai acquis, vous les augmenterez si vous faites régner la concorde parmi vous. 4. Le renard dit au corbeau : Vous êtes le phénix des hôtes de *ces* bois. » 5. Le Nil prend sa source dans *ces* contrées brûlantes de l'Afrique où le soleil darde perpendiculairement *ses* rayons. 6. La guerre a répandu *ses* ravages dans *ces* provinces jadis si florissantes. 7. Il faut, de *ses* amis, endurer quelque chose. 8. L'animal est d'autant plus parfait que *ses* sens sont meilleurs.

A. GOGNIAT.

R. Spörri, Opticien

— Bienne —

recommande son stock permanent



D'APPAREILS DE PROJECTIONS

pour écoles, sociétés et conférenciers. — Spécialité : **Installations complètes pour écoles à prix très modérés.**

Lampes et Rhéostats électriques, lampes et producteurs d'acétylène, toiles de projection, ainsi que toutes les fournitures. Très grand choix en vues de projections, pour l'enseignement de la géographie, sciences naturelles, etc.

Devis et catalogues à disposition.

H 15 40 U

SALUT

CORDIAL

à MM. les Instituteurs de la

S. P. V.

10

0

AU COMPTANT

sans aucune majoration

0

sur nos prix chiffres connus.

VÊTEMENTS

MAIER & CHAPUIS, Rue du Pont, LAUSANNE

Association suisse des directeurs d'instituts

BUREAU OFFICIEL A ZOUG

Placement du personnel enseignant, renseignements sur achats et ventes.

Vacances : 1 institutrice de langue française pour école enfantine ; 1 professeur, brevet secondaire, pour langues française, allemande, commerce, comptabilité.
Entrée 1^{er} janvier 1911.

Afin d'introduire ma

MACHINE à LAVER LE LINGE

à Fr. 21. — à la fois dans tous les ménages, je me suis décidé de l'envoyer à l'essai, au prix avantageux ci-dessus. — Rien à payer à l'avance ! Faculté de retour en cas de non convenance. Trois mois de crédit ! La machine se paie par l'usage au bout de peu de temps, grâce à l'économie sur le savon et n'attaque pas le linge. Facile à manier, elle produit davantage et est plus solide qu'une machine de 70 fr. Des milliers d'attestations à disposition ! Construite en bois et non en fer-blanc, cette machine est indestructible. Tout en facilitant énormément le travail, elle est très économique. Ecrire de suite à

PAUL-ALFRED GÖBEL, BASEL

Dornacherstr. 274

Des représentants sont demandés partout. Désigner dans les commandes la station de chemin de fer la plus proche.



**HORLOGERIE
- BIJOUTERIE -
ORFÈVREURIE**



Bornand-Berthe

Lausanne
8, Rue Centrale, 8

Montres garanties en tous genres et de tous prix : **argent** 12, 16, 25, 40 jusqu'à fr. 100 ; **or** pour dames de 38 à 250 fr. ; pour messieurs de 110 à 300 fr. — **Bijouterie** or 18 karats, doublée et argent. — **Orfèvrerie de table** : en argent contrôlé : couvert depuis fr. 18,50, cuillères café, thé, dessert depuis fr. 40 la douzaine, etc. — **Orfèvrerie** en métal blanc argenté, 1^{er} titre garanti : couverts depuis fr. 5, cuillères café de fr. 18 la douzaine.

RÉGULATEURS — ALLIANCES

10 % de remise au corps enseignant

Envoi à choix.

Les Machines à coudre SINGER

ont obtenu à

L'Exposition universelle de Bruxelles 1910
1^{er} Grand Prix

(LA PLUS HAUTE RÉCOMPENSE)

*Cette nouvelle et importante
distinction confirme leur*

SUPÉRIORITÉ ABSOLUE

LES MACHINES A COUDRE SINGER

ont également reçu les

Plus Hautes Récompenses (Grands Prix)
aux Expositions universelles de

PARIS
(1878-1889-1900)

St-LOUIS (E. U. A.)
(1904)

MILAN
(1906)

Grandes facilités de paiement — Escompte au comptant
Machines confiées à l'essai.

COMPAGNIE SINGER

Casino-Théâtre LAUSANNE Casino-Théâtre

Direction pour la Suisse :

Rue du Marché, 13, GENÈVE

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, rue de Nidau, 43.

Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Robert 37.

Delémont, rue des Moulins, 1.

Fribourg, rue de Lausanne, 64.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Martigny, maison de la Poste.

Montreux, Grand'rue, 73

Neuchâtel, rue du Seyon.

Nyon, rue Neuve, 2.

Vevey, rue du Lac, 11.

Yverdon, vis-à-vis du Pont-Gleyre.

HARMONIUMS PORTATIFS

Modèle l'ORPHÉONISTE

pliant et portatif présentant l'aspect, fermé, d'une petite malle avec poignée.

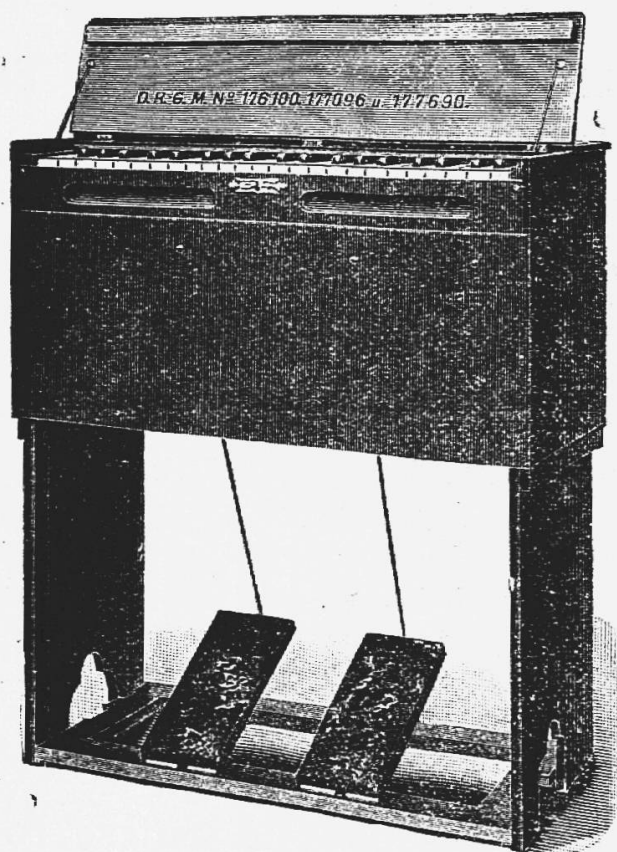
Un jeu de 8' et 3 1/2 octaves, de Mi à La ; 42 touches.

Dimensions : { déplié 64 × 77 × 30 cm.
en coffre 64 × 34 × 30 cm.

En quelques secondes l'Orphéoniste est démonté et remonté.

Poids, environ 13 kilos. Construction solide et pratique.

Prix : Fr. 100. —



GRAND CHOIX aux meilleures conditions chez
FÖTISCH FRÈRES (S.A.)
à Lausanne, Vevey et Neuchâtel.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XLVII^{me} ANNÉE. — N° 3

LAUSANNE — 21 Janvier 1911.



L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR · ET · ECOLE · RELIGIEUSE ·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Professeur, Avenue de Morges, 24, Lausanne.
Editeur responsable.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : H. Gailloz instituteur, Yverdon.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : L. Quartier instituteur, Boudry

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE



AVIS DE LA GÉRANCE

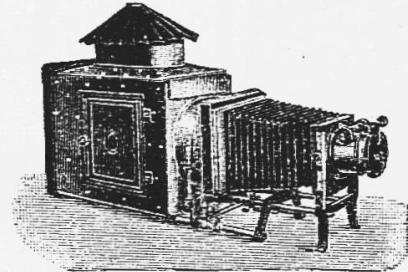
Nous prions instamment tous nos abonnés de bien vouloir verser le montant de leur abonnement pour 1911, par fr. 5.— au compte de chèques postaux N° 11 125, d'ici au 10 février. Chacun devrait profiter de ce mode de paiement facile, commode et économique.

Le Gérant : C. PERRET.

R. Spörri, Opticien

— Bienne —

recommande son stock permanent.



D'APPAREILS DE PROJECTIONS

pour écoles, sociétés et conférenciers. — Spécialité : **Installations complètes pour écoles à prix très modérés.**

Lampes et Rhéostats électriques, lampes et producteurs d'acétylène, toiles de projection, ainsi que toutes les fournitures. Très grand choix en vues de projections, pour l'enseignement de la géographie, sciences naturelles, etc.

Devis et catalogues à disposition.

H 15 40 U

ECOLE NOUVELLE DU CANTON DE NEUCHÂTEL ET INSTITUTION COMMERCIALE

P. MAYOR-MULLER

BOUDRY

Etablissement international pour jeunes gens.

— *La plus importante des institutions scolaires privées du Canton de Neuchâtel.* —

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 1910, les cours de l'institution ont été suivis par 104 élèves internes.

Deux écoles, complètement indépendantes, l'une pour les enfants de 8 à 15 ans, l'autre pour les jeunes gens de 15 à 19 ans.

13 professeurs diplômés, dames et messieurs.

Institution primaire, secondaire et commerciale.

Préparation rapide à tous les examens. Etude approfondie des langues modernes (français, allemand, anglais, italien, espagnol), et des branches artistiques. Education morale très soignée. Pratique de tous les sports.

Demander prospectus, références et horaire des cours au

Propriétaire-Directeur : **Paul Mayor-Muller, professeur.**

Librairie PAYOT & C^{ie}, — Lausanne

COLLECTION NELSON. — Chefs-d'œuvre de la littérature. Format commode.

Belle reliure en toile. Prix 1 fr. 25 le volume.

Déjà parus :

Peau de Chagrin, Le Curé de Tours,
le colonel Chabert, par *Balzac*. Introduction
par *Henri Mazel*.

Campagne de Russie, par le Général Cte
Philippe de Ségur. Introduction par feu le vicomte
E.-M. de Vogüé de l'Académie française.

Introduction à la Vie dévote, par *S. Fran-*
çois de Sales. Introduction par *Henry Bordeaux*.
Lettres de mon Moulin. *Alphonse Daudet*.
Introduction, par *Charles Sarolea*.

Les Morts qui parlent, par le Vte *E.-M. de*
Vogüé. Introduction par *Viétor Giraud*.

Mon Oncle et mon Curé, par *Jean de la*
Brète. Introduction par *Mme Félix-Faure-Goyau*.
Anna Karénine, par *Léon Tolstoï*. Introduc-
tion, par *Emile Faguet* de l'Académie française.
Deux volumes.

Napoléon intime, par *Arthur Lévy*. Introduc-
tion, par *François Coppée*.

Les Français de mon temps, par le Vte
J. D'Avenel. Introduction, par *Charles Sarolea*.

Le Roquevillard, par *Henry Bordeaux*. Intro-
duction, par *Firmin Roz*.

Les Breux choisis, par *Maurice Maeterlinck*.
Introd., par *Mme Georgette Leblanc*.

Le comte Kostia, par *Victor Cher-*
buliez. Introduction, par *M. Wil-*
notte.

Pour paraître en 1911 :

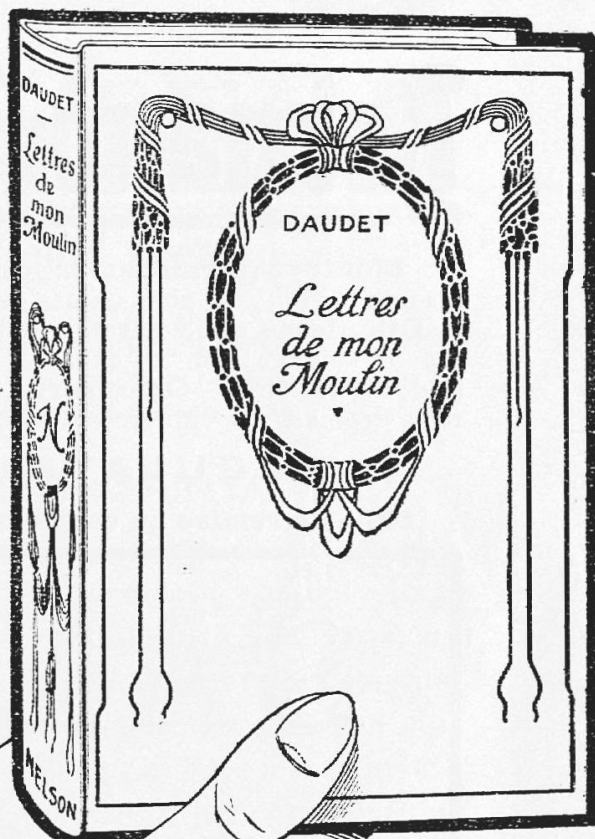
Anthologie des Poètes
français. Intr., par *Ch. Sarolea*.

Le Disciple, par *Paul Bourget*. Introduction,
par *Th. de Wyzewa*.

Les Mariages de Paris, par *Edmond*
About.

La Pucelle de France, par *Andrew Lang*.
Introduction, par *Mme Félix-Faure-Goyau*.

La série paraîtra à raison de deux volumes pr mois.



1.25 le volume
/ RELIURE "NELSON"

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

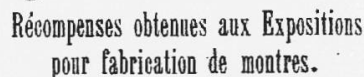
L. BRUYAS & CH. CHEVALLAZ

Rue de la Louve, 4. LAUSANNE — Rue Fleury, 7, NEUCHÂTEL
Téléphone Rue Colombière, NYON.

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix,
du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Funèbres Lausanne.



Bornand-Berthe **Lausanne**
8, Rue Centrale, 8

Montres garanties en tous genres et de tous prix : **argent** 12, 16, 25, 40 jusqu'à fr. 100; **or** pour dames de 38 à 250 fr.; pour messieurs de 110 à 300 fr. — **Bijouterie** or 18 karats, doublée et argent. — **Orfèvrerie de table**: en argent contrôlé: couvert depuis fr. 18,50, cuillères café, thé, dessert depuis fr. 40 la douzaine, etc. — **Orfèvrerie** en métal blanc argenté, 1^{er} titre garanti: couverts depuis fr. 3, cuillères café de fr. 18 la douzaine.

RÉGULATEURS — ALLIANCES

10 % de remise au corps enseignant

Envoi à choix.

SALUT

CORDIAL

à MM. les Instituteurs de la
S. P. V.

100

AU COMPTANT

sans aucune majoration

0 sur nos prix chiffres connus.

VÊTEMENTS

MAIER & CHAPUIS, Rue du Pont, LAUSANNE